

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 OCTOBRE 2009

Conseillers municipaux absents : Patrick GACHON et Simon LIARD.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOURNON.

Observations éventuelles sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : Raoul TARTAIX demande que l'ordre du jour soit mieux détaillé sur chaque convocation du conseil municipal afin que les élus donnant pouvoir puissent sur certains sujets exprimer leur intention de vote. Pour sa part, il aurait voté contre l'augmentation de l'indemnité du maire.

### I. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Sont examinés les dossiers suivants :

\* Permis de construire :

- déposé par M. Antoine de VIRIEU, 199 le Château pour des travaux d'étanchéité sur le chemin de ronde et réparations de dégâts occasionnés par infiltration d'eau dans les murs au-dessous. Propriété cadastrée section AC n° 264 = 6980 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : ND. Périmètre du Château. Le dossier a été envoyé à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Sa réponse est arrivée le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 : ce dossier a été transmis au Préfet de Région (D.R.A.C) pour accord dans un délai de 4 mois.

La D.D.E a retourné cette demande de P.C, car ce ne sont que des travaux d'entretien.

\* Déclaration préalable :

- déposée par la SELARL AGATE, M. Bruno GRANJON, à LA TOUR DU PIN, pour l'association des Etroits. Annule et remplace la DP 0920010. Détachement d'un terrain destiné à la construction d'une superficie apparente et cadastrale de 1004 m<sup>2</sup> (au lieu de 1000 m<sup>2</sup>).

Propriété cadastrée : section AB 292 et 413 = 2519 m<sup>2</sup>. Zones au P.O.S : AB 413 = UBa et AB 292 = UA, hors périmètre du château. (accord du 02.10.2009).

\* Dossier BOUYGUES IMMOBILIER : M. BUISSON, du Syndicat des Eaux rencontre cette semaine des représentants de Bouygues Immobilier avant d'établir les devis pour l'eau et l'assainissement.

Les travaux seraient à la charge de la commune. Une solution moins onéreuse passant sous la passerelle, chemin de combe-paradis est envisageable. Nous attendons les devis.

\* Dossier Résidence des Lys : une réunion pour le choix des coloris des façades s'est tenue le 17 Septembre 2009. Les couleurs retenues : brique, jaune et beige, sachant que des lattes bois sont prévues en façade.

M. le Maire est convié à une réunion début novembre avec S.D.H en vue de sélectionner les logements pour les différents partenaires (préfecture, état...). Il est regrettable que SDH n'ait pas signalé auparavant que 50% de ces logements étaient réservés. Il ne reste que 4 logements à attribuer sur 8 pour les demandeurs de VIRIEU. Six dossiers ont déjà été réceptionnés...

\* Plan Local d'Urbanisme : la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail a eu lieu le 21 Septembre 2009. Un compte-rendu de cette réunion a été adressé à chacun par mail ou courrier, ainsi qu'à toutes les personnes publiques souhaitant être consultées pour l'élaboration de ce P.L.U.

Cette réunion était très intéressante. Mme SERRATRICE, urbaniste chargée de ce dossier, apporte des observations très constructives. Son analyse est importante et enrichissante pour notre commune.

\* Agence de l'Eau : a transmis par courrier du 10 septembre 2009 un accusé réception suite à la demande d'aide financière pour la réalisation de l'étude du zonage d'assainissement.

Il est indiqué que l'aide éventuelle de l'Agence de l'Eau sera versée directement au Département qui nous répercutera la subvention correspondante. Le conseil municipal délibère et autorise le conseil général à percevoir les aides éventuelles et à nous les reverser.

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL GENERAL POUR PERCEVOIR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ET LES REVERSER A LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 8 Juillet 2009 pour le choix d'un bureau d'études et les demandes de subvention pour l'élaboration d'un zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir de l'Agence de l'Eau un accusé de réception suite à la demande d'aide financière pour la réalisation de cette étude de zonage. Il est précisé que l'aide éventuelle de l'Agence de l'Eau serait versée directement au Département qui répercuterait auprès de la commune, la subvention correspondante ; mais pour cela, le conseil municipal doit donner son accord.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce courrier, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire,

- AUTORISE le Conseil Général de l'Isère, sur la durée du 9<sup>ème</sup> programme, à percevoir pour le compte de la commune de VIRIEU les aides éventuelles de l'Agence de l'Eau, et à les reverser à la commune de VIRIEU.

=====

\* S.C.O.T Nord-Isère : projection d'un DVD destiné aux élus. Ce film est une introduction au S.C.O.T, son rôle, ses enjeux, ses acteurs.

Les délégués pour la Cte de communes sont : Daniel DEPARDON et Philippe BOYER.

Jean-Philippe REPIQUET précise qu'une urbaniste a été embauchée par le SCOT pour aider aux projets des collectivités locales. Cette personne pourrait intervenir ponctuellement sur certains dossiers communaux.

**II. VOIRIE :**

Les travaux sont effectués à Mallein et ZA Mas de Perrière.

Une protection en moellons sur une borne incendie a été construite, rue du Château, vers la ferme PONCET.

Les travaux vers la roue à augets sont terminés.

Il reste de la caillasse à mettre sur le chemin de la Combe-Mounard et un regard à placer vers la Sté PLEX.

- Elagage : toutes les voies communales ont été élaguées, l'entreprise reviendra pour les arbres rue du stade.

- L'entreprise ST CYR a effectué le nettoyage des bouches d'égouts et des regards dans la commune le 30.09.2009.

- Tracteur communal : ce tracteur a 22 ans, et c'était un véhicule d'occasion. Il est envisagé de le changer. Des devis ont été demandés. Il sera équipé d'une lame de déneigement. La Cte de Communes prend en charge l'achat et la pose de cette lame.

La famille de Virieu, par courrier, remercie le conseil municipal pour la pose d'une borne à incendie. Elle est située au croisement de la rue du château et du chemin privé de celui-ci. Un courrier sera adressé aux Pompiers de Châbons pour leur signaler cette nouvelle installation.

- Centre de Soins de Virieu : suite à une réunion sur les travaux de restructuration, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le trottoir devant la façade ne sera plus accessible aux piétons durant un an environ afin de faciliter les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche. (La 2<sup>ème</sup> tranche vient de se terminer avec deux mois d'avance).

### **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

- C.A.E Passerelle : une convention pour un contrat d'accompagnement vers l'emploi a été signée. Le jeune Mickael MOLLIER a déjà effectué plusieurs travaux : peinture du mur autour du tennis, et mur d'entraînement.

- Vestiaires du Foot : les travaux des locaux extérieurs ont commencé.

- Roue à augets : le pont a été consolidé et élargi pour faciliter le passage des véhicules d'entretien. Les socles pour fixer les tables de pique-nique sont faits.

- Rond-point vers la maison médicale : les deux triangles séparatifs de rue ont été pavés et des jardinières construites.

- Cimetière : nous attendons le devis global de la marbrerie TINTI. Les travaux de terrassement pour la plate-forme du colombarium sont terminés.

2 jardinières seront installées de part et d'autre du chemin entre les 2 cimetières. Des panneaux seront apposés pour signaler ces travaux.

Chaque élu a reçu un modèle de règlement du cimetière et du site cinéraire. Le Maire se renseigne auprès du CIFODEL avant d'établir le règlement définitif. Pour l'instant, des concessions trentenaires et perpétuelles sont possibles. Au vu des règlements des communes environnantes, la durée des concessions pourrait être de 15 ou 30 ans et leurs tarifs revalorisés.

- Eglise : Mme ELOUET va récupérer la vierge de l'Assomption pour commencer les travaux de rénovation. Pour mémoire, un dossier de subvention a été transmis à la D.R.A.C et au Conseil Général.

### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

\* Commission Culturelle :

Le spectacle « l'affaire de la rue Lourcine » a accueilli une centaine de personnes. Ce spectacle était de qualité. Les tarifs proposés par la Commission pour les chômeurs et les étudiants (1.50 €) sont appréciés.

Suite à la dernière réunion de la commission, et en partenariat avec la bibliothèque durant la semaine de la science, une exposition et une conférence sur « l'aide de l'informatique en milieu médical » seront mises en place, semaine 46.

Début 2010, la bibliothèque proposera un stage de lecture à voix haute.

Propositions pour la saison prochaine :

Le samedi 6 Février 2010, spectacle : Molière une passion. Le conseil municipal délibère pour approuver le contrat de vente et instaurer le tarif d'entrée.

**OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE VENTE ET INSTAURATION DU  
TARIF D'ENTREE POUR LE SPECTACLE DU 6 FEVRIER 2010 : MOLIERE UNE  
PASSION :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale pour l'année 2010, il a reçu de la compagnie : En Scène et ailleurs Théâtre et Toiles, dont le siège social est : 1 rue du Président Carnot à GRENOBLE, Isère, un contrat de vente en triple exemplaire pour le spectacle : « Molière une passion » qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU, le 6 Février 2010. Le prix de la représentation est de 1 500 € TTC (réduit de moitié par le biais d'une subvention du Conseil Général).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de vente pour le spectacle « Molière une passion » donné le 06.02.2010,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner les trois exemplaires à : En Scène et ailleurs Théâtres et Toiles, 1 rue du Président Carnot à 38000 GRENOBLE,
- INSTAURE le tarif d'entrée comme suit : 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle seront prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2010.

=====

autres programmations pour 2010 :

- 1<sup>er</sup> Avril 2010 : la petite sirène. (tournée MC2)
- Fête de la Musique, soirée country animée par Pierre LORY
- En fin d'année : concert chansons avec Frédéric BOBIN.
- Dans le cadre des Vals du Dauphiné (C.D.D.R.A) : le projet d'une compagnie en résidence semble s'affiner sur notre Cté de communes. Ce projet sur trois ans permettrait de pouvoir bénéficier au château d'une création théâtrale, de spectacles et de stages, et pourquoi pas d'interventions auprès des scolaires.

**\* Commission Affaires Sportives, Animations :**

La prochaine réunion du téléthon est prévue le 26.10.2009 avec toutes les associations sportives de VIRIEU. Le téléthon sera organisé à PANISSAGE.

Le bilan financier du comice agricole n'est pas terminé. Le « retour du comice » est prévu à la fin novembre.

Sports : L'équipe 1 a échoué avec les honneurs en 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de France.

L'assemblée générale de l'association des randonneurs aura lieu le 20 Octobre.

Projet de création d'un espace culturel par la Cté de Communes dans le cadre du C.D.D.R.A : projet intéressant : une salle avec gradins rétractables (160 places environ), espace scénique (14 m), loges ou vestiaires, espace de convivialité... Coût : plus d'un million d'euros, avec impératif que le projet soit retenu par la Région, puis que les élus intercommunaux le valident en priorité.

**\* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :**

- 1<sup>ère</sup> réunion de quartiers : le 9 octobre, à 20 h 30, salle des mariages pour le quartier

« mairie ». Les thèmes abordés : aménagements et urbanisme, partages des voies de circulation, commerces, services, administrations, déchets et vie avec les autres et animations.

\* Commission Informations-Communication :

Pour le prochain bulletin, les articles des commissions doivent être communiqués en mairie avant le 31 Octobre 2009.

\* SIVU des Ecoles Publiques :

Effectifs 2009-2010 : 143 enfants (dont 90 de VIRIEU)

La prochaine réunion du SIVU est prévue le 14.10.2009. A l'ordre du jour : la prise en charge des accompagnatrices des transports scolaires. Une remarque est faite sur la validité de cette demande puisque les bus desservent aussi l'école privée. Jusqu'à présent les communes de Blandin, Chassignieu et Panissage prennent en charge ces frais d'accompagnement. Pour les travaux d'agrandissement de l'école, les appels d'offres ont débuté. Encore quelques problèmes de chauffage à l'école maternelle.

\* Ecole Privée :

Effectifs 2009-2010 : 43 enfants (dont 18 de VIRIEU).

Pour information : l'article 89 de la loi du 13 Août 2004 relative aux participations des communes aux écoles privées a été modifiée :

les communes qui n'ont pas d'école publique avec garderie et cantine, sont dans l'obligation de participer au fonctionnement des écoles privées où sont scolarisés les enfants de ces communes.

\* C.C.A.S :

Un spectacle de théâtre et chansons « elle est morte Adèle... » proposé par Philippe SALVI et Christine BREGAND aura lieu le Vendredi 6 Novembre 2009 à 20 h 30 à la salle des fêtes au profit du C.C.A.S.

La Cté de Communes organise comme chaque année « le panier solidaire ». Le C.C.A.S s'associe à cette collecte alimentaire, lors de la foire de la Ste Catherine, avec l'accord de la Banque Alimentaire.

Les colis de Noël pour les aînés de la commune sont en préparation.

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

- Finances communales :

\* au Budget Primitif 2009, il avait été prévu de faire un emprunt en fin d'année d'environ 156 000 €. Après vérification comptable avec le percepteur, 100 000 € conviendraient.

2 propositions bancaires reçues : du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et du Crédit Agricole Centre Est :

La plus intéressante est celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour un prêt de 100 000 € sur 15 ans.

1°) Prêt annuité réduite : 1<sup>ère</sup> échéance fixée à mois de 1 an de la date de déblocage, taux réduit de : 3.2588%. Montant de l'échéance : 8 534,24 €. Montant total des intérêts : 8 013.59 €. Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 10.12.2009.

2°) Prêt échéances annuelles (1<sup>ère</sup> échéance 1 an après la date de déblocage, taux : 3.7300%. Montant de l'échéance : 8 825.13 €. Montant total des intérêts : 32 377.02 €.

Le conseil municipal délibère et autorise le maire à signer ce nouveau contrat de prêt.

**OBJET : DEMANDE DE PRET DE 100 000 € A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES AGENCE DE LA TOUR DU PIN :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2009, un emprunt de l'ordre de 156 774.00 € avait été prévu pour équilibrer la section d'investissement.

Après vérifications comptables avec M. le Trésorier et compte tenu des travaux d'investissement restant à réaliser 100 000 € suffisent. Renseignements pris auprès de plusieurs établissements bancaires, la proposition du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, Agence de LA TOUR DU PIN est la plus intéressante :

Sur une durée de 15 ans :

1°) Prêt annuité réduite : 1<sup>ère</sup> échéance fixée à moins de 1 an de la date de déblocage, taux réduit de : 3.2588%. Montant de l'échéance : 8 534,24 €. Montant total des intérêts : 8 013.59 €. Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 10.12.2009.

2°) Prêt échéances annuelles : 1<sup>ère</sup> échéance 1 an après la date de déblocage, taux : 3.73 %. Montant de l'échéance : 8 825.13 €. Montant total des intérêts : 32 377.02 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes sur le sujet, délibère : par onze voix et une abstention :

\* DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, Agence de LA TOUR DU PIN, 5 Place de la Nation, 38110 LA TOUR DU PIN, un prêt de 100 000 € remboursable en 15 années au taux fixe de: 3.73 %. La 1<sup>ère</sup> échéance du prêt interviendra un an après le déblocage des fonds. Les frais de dossier sont de : 100.00 € TTC.

\* CHARGE le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

=====

\* les recettes fiscales des communes : informations concernant le remplacement éventuel de la taxe professionnelle. Un compte-rendu est fait par le Maire. Il en découle, que malgré le report de certaines taxes du département sur les communes, celles-ci verraient leurs recettes diminuer.

- La Poste :

Résultats de la consultation référendaire sur l'avenir du service public postal.

Le dépouillement a eu lieu : samedi 3 Octobre 2009.

Nombre d'électeurs inscrits et rajoutés :

715 + 37 (votants extérieurs) = 752

Nombre de votants : 346, soit 46% des inscrits.

Résultats du vote :

Votants : 346

Bulletin nul 1

Suffrages exprimés : 345

Oui : 6 (soit 1.74 % des exprimés)

Non : 339 (soit 98.26 % des exprimés).

- Repas comice agricole : Le conseil municipal délibère pour verser à la Sté d'Agriculture une subvention exceptionnelle de 500.00 € pour aider au déroulement du comice.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SOCIETE D'AGRICULTURE DU CANTON :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Sté d'Agriculture du Canton de Virieu s'est beaucoup investie dans l'organisation et le déroulement du Comice Agricole 2009 qui s'est tenu le dernier week-end d'Août à VIRIEU.

Le Conseil Municipal, après discussions, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- DECIDE d'octroyer à la Société d'Agriculture du Canton de VIRIEU, une subvention exceptionnelle de 500.00 € (cinq cent euros) pour pallier à certains frais, notamment le déroulement des festivités du samedi 29 Août 2009.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

=====

- A.M.F : la réforme territoriale : présentation de l'avant-projet de loi relatif aux collectivités locales, les principales orientations connues aujourd'hui.

- Information :

\* Jeudi 8 Octobre 2009 : « C'est mon tour » : téléfilm tourné au printemps avec Valérie Kaprisky et Francis Frappat, acteur local.

- CIFODEL : un planning des formations 2010 est remis à chaque élu.

- Invitations :

\* Samedi 10 Octobre 2009 :

- à la salle des fêtes : de 9 h 30 à 13 h : assemblée générale du Souvenir français. Invitation au dépôt de gerbe à 9 h 30 et à l'apéritif vers midi.

- à l'église de Virieu : 20 h 30 mn, concert du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la restauration de l'Orgue (Chorale CRESCENDO et ORGUE). Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la salle des fêtes.

- Remarques de fin de séance :

- caravanes au stade : un branchement électrique illégal est suspecté. ERDF sera sollicité pour constater ou non l'infraction.

Lors de la vogue annuelle, une participation des forains pour leur installation sur le domaine public est envisagée. Un règlement est à l'étude, en attendant les forains se sont engagés à faire un don au CCAS.

Rappel : la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 3 Novembre 2009.

Fin de séance à 23 h 45 mn.